

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'État
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
04/08/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0141

1. Intitulé du projet

Aménagement de la place Gambetta (Paris, 20ème arrondissement)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE PARIS, Direction de la Voirie et des Déplacements

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements

RCS / SIRET

2 1 7 5 0 0 0 1 6 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° infrastructures routières d) toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Dimensions de la place Gambetta et de ses abords : 400m. Diamètre de la place : 85m. Surface globale : 9500m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise en priorité à renforcer les usages de la place Gambetta en faveur des habitants et de leurs déplacements. Il prévoit de rééquilibrer l'espace en faveur des piétons et des cyclistes, avec une augmentation de la surface qui leur est consacrée d'environ 50 %.

D'une manière générale, les aménagements seront conçus selon une exigence de sobriété et en limitant autant que possible l'ampleur des travaux. Les actions porteront notamment sur la création de nouvelles traversées piétonnes, la reprise des revêtements quand cela s'avère nécessaire, la création de cheminements sécurisés pour les cyclistes, la création d'itinéraires pour les personnes en situation de handicap, le renforcement de la végétalisation.

Enfin, une partie du projet sera mise en œuvre selon une méthode collaborative avec les habitants, au cours d'ateliers de co-conception et de co-construction pilotés par des collectifs de concepteurs. Les interventions porteront, notamment, sur des mobiliers destinés à accueillir de nouveaux usages de l'espace public ou des actions de végétalisation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs généraux poursuivis par la municipalité parisienne sont d'augmenter les espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes en diminuant les emprises des chaussées circulées. Les espaces ainsi reconquis doivent permettre l'installation de nouveaux usages, de manière temporaire ou pérenne. Les transformations opérées permettront d'embellir l'espace public et de développer la végétalisation, en privilégiant innovation et sobriété des aménagements.

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, qui ont permis de définir les objectifs spécifiques suivants:

- Libérer, agrandir et végétaliser les terre-pleins au profit des piétons
- Apaiser et végétaliser les voies périphériques
- Valoriser le lien entre la place et le square Edouard-Vaillant
- Valoriser la liaison avec le cimetière du Père-Lachaise
- Relocaliser les arrêts et les terminaux de bus à l'arrière de la Mairie

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont conduits en coordination avec les services de la Préfecture de Police et en application du 7ème protocole de bonne tenue des chantiers en vigueur à Paris, visant à sécuriser les usagers de la voie publique en période de chantier, à assurer une bonne information des riverains et à améliorer la propreté des emprises.

En particulier, le protocole attire l'attention des intervenants sur la sécurité et le confort des cheminements des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules qui devront être assurés, et sur le maintien des continuités cyclables. Ils devront garantir la protection des arbres, ainsi que la protection de l'environnement en évitant l'écoulement des hydrocarbures, en limitant la consommation d'eau et d'énergie, en luttant contre la pollution de l'air, en limitant les émissions de poussière, et en se conformant aux règles de l'arrêté du 29 octobre 2001 pour limiter les nuisances dues au bruit.

Lors de l'élaboration du projet, des échanges ont lieu avec les différents concessionnaires (CPCU, ErDF, GrDF, DPE-SAP, Orange et autres opérateurs de téléphonie) ainsi qu'avec la RATP pour évaluer l'impact du projet sur leurs réseaux et ouvrages.

Une déclaration de travaux est lancée en phase diagnostic et une instruction technique est menée en phase avant-projet pour vérifier la compatibilité des réseaux avec le projet. Des déviations de réseaux préalables au démarrage du chantier peuvent être nécessaires.

L'ouverture du chantier fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de l'Inspection du Travail et d'une réunion d'ouverture de chantier (ROC) sur place en présence des entreprises et des services de la Préfecture de Police. Lors de cette réunion, le phasage des travaux, les conditions de circulation des piétons, des cyclistes, des transports en commun et des véhicules ainsi que la signalisation réglementaire à mettre en œuvre sont validés.

Les travaux sont envisagés selon les principales phases suivantes:

- Travaux préalables de déviation des réseaux concessionnaires
- Travaux d'une durée estimative de 9 mois par phases successives sur les infrastructures de voirie, les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore. Ces travaux pourront nécessiter des modifications provisoires de la circulation générale (transports en commun, véhicules)
- Travaux de végétalisation (environ 10 arbres supplémentaires en pleine terre envisagés dans le cadre du projet)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'agrandissement des musoirs périphériques au profit d'usages de proximité. La rue du Japon sera aménagée pour recevoir les terminus de bus. Des aménagements végétaux renforceront la trame verte du quartier entre le cimetière du Père-Lachaise et le square Edouard Vaillant.

Les cheminements cyclables seront sécurisés et rendus plus confortables avec des aménagements spécifiques.

Les chaussées circulées seront recalibrées à 12 m de large sur la place.

En fonction des cas: zones de rencontre, aire piétonne, réduction vitesse à 30 km/h

L'accueil d'activités événementielles sera facilité par la mise en place de points d'adduction aux réseaux (électricité, eau...)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France au titre du Code du Patrimoine (co-visibilité MH)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Hypothèse d'une éventuelle déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions de la place: diamètre d'environ 85 m Superficie globale du projet: environ 9 500 m ² Superficie prévisionnelle faisant l'objet de travaux d'infrastructure: 3 200 m ² Surface supplémentaire prévisionnelle dédiée aux piétons: 1 600 m ² Nombre d'arbres actuel: 14 Prévision plantations supplémentaires: 10	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Place Gambetta
20ème arrondissement de Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 86' 49" 21 Lat. 2 ° 39' 84" 62

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

20ème arrondissement de Paris

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? La place a été construite vers 1860.

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme d'embellissement de sept places parisiennes

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement à usage de voirie, voie publique en zone urbaine générale du plan local d'urbanisme les voies circulées sont constituées de chaussées en enrobé. Le centre de la place est occupé par une fontaine depuis 1992. Les trottoirs sont pavés. Le parvis de la mairie du 20ème est dallé. Les arbres constituent l'unique végétation de la place actuelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme issu de la révision générale de 2006, modifié en 2009, 2012 et 2016.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place Gambetta se situe à plus de 1,5 km du Parc Jean-Moulin Les Guilands. Les boisements et prairies du parc sont classés en ZNIEFF continentale de type 1.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département de Paris approuvé par en septembre 2015.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Paris est couvert par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et un document valant Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles liés aux caractéristiques du sous-sol. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris a été approuvé le 15 juillet 2003, révisé et approuvé le 19 avril 2007. Le territoire de la commune de Paris n'est pas couvert par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites recensés dans la base de données BASIAS situées à proximité (100 mètres) de la place Gambetta ayant pu engendrer des pollutions sont : - 2 imprimeries, typographie (10 place Gambetta et 200 rue des Pyrénées), 1938 - un fabricant de matières plastiques (32 av Gambetta), 1944 - un commerce de gros, détail, desserte de carburants (3 rue des gâtines), 1984 - 2 ateliers de constructions de machines électriques et réparations (27 rue des gâtines, 9 rue Rondonneaux), 1942 - 2 blanchisseries, teintureries (19 rue Maite-brun et 202 rue des Pyrénées), 2003 - un traitement et revêtement des métaux (251 rue des Pyrénées)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit de Paris.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place Gambetta se situe à plus de 1,5 km du site Natura 2000 le plus proche (Parc Jean-Moulin Les Guilands, site de Seine-Saint-Denis).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Cimetière du Père Lachaise, avenue du Père Lachaise, classé aux Monuments Historiques - Edicule Guimard de la station de métro Gambetta, place Martin Nadaud, inscrit

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques déblais viendront ajuster le nivellement du projet.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques remblais viendront ajuster le nivellement du projet. Les nouveaux revêtements mis en oeuvre, le cas échéant, privilégieront le recours aux matériaux de réemploi.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement la Place Gambetta est une place principalement dévolue à la circulation automobile. Place très minérale, elle s'organise en giratoire avec trois contre-allées permettant le stationnement des bus et 14 arbres participent à la végétalisation de l'espace. Le projet d'aménagement prévoit une réduction de la voirie et l'aménagement de nouveaux espaces végétalisés (plantations d'arbres, jardinières, bande de pieds d'arbres végétalisés). Il participera à une amélioration de la diversification de la végétation et ainsi au renforcement du maillage vert du territoire parisien (Action 8 du Plan biodiversité de Paris, adopté le 15 novembre 2011).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La place Gambetta est située en dehors de la zone des anciennes carrières connues, et en dehors du périmètre de dissolution du gypse. La place ne se situe pas dans une zone à risque du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Paris.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention pour le retrait des matériaux amiantés (1 000m ² de surface d'enrobé estimés) sera soumis à l'inspecteur du Travail. Le chantier sera conduit avec l'assistance d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier respectera les prescriptions fixées par l'arrêté du préfet de police n°01-16855 du 29 octobre 2001 réglementant à Paris les activités bruyantes et les horaires à respecter.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet d'éclairage respectera les objectifs du plan Climat de Paris et du plan biodiversité de Paris qui ont pour objectifs de diminuer la consommation énergétique de 30% entre 2004 et 2020, de minimiser les pollutions lumineuses et limiter l'impact de l'éclairage public sur les espèces vivantes.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des prescriptions photométriques sont définies selon l'usage de la voie ; - la puissance lumineuse moyenne des luminaires est réduite ; - l'efficacité du faisceau lumineux est optimisée par orientation adéquate (éclairage de la cible visée et non du ciel et en généralisant l'usage de réflecteurs supprimant les émissions lumineuses au-dessus de l'horizon) ; - la durée d'éclairage a été réduite notamment grâce à l'installation de capteurs ; - l'intensité lumineuse dans les espaces verts a été réduite ou supprimée sur certaines plages horaires. »
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La réduction de l'espace de voirie ne devrait pas générer un rejet des polluants dans l'air plus important qu'aujourd'hui. Cf annexe 12</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Retrait de produits amiantés (enrobés), qui seront évacués vers les centres adaptés.</p> <p>Surface concernée: 1 000 m² estimés.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie et paysager.</p> <p>L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera requis.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement contribuera à rééquilibrer les usages de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes et en apaisant la circulation automobile.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la place Gambetta applique des actions validées aux échelles parisienne et régionale:

- plan de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (axe n°5) - adopté en septembre 2015.
- plan climat énergie de paris adopté en 2012 par le Conseil de Paris;
- plan de protection de l'atmosphère d'Ile de France, en date de 2013 et en cours de révision pilotée par la DRIEE.
- plan de biodiversité de Paris, adopté par le Conseil de Paris le 15 novembre 2011, en cours d'actualisation.

Les incidences du projet ne peuvent que bénéficier à la santé humaine puisqu'il allie diminution de la circulation automobile et valorisation des modes actifs, par création de pistes cyclables et d'espaces dédiés aux piétons. Il illustre la volonté de réduire la circulation automobile, afin de baisser les niveaux sonores et la pollution atmosphérique liées au trafic routier.

Compte tenu de ces éléments, et de la sobriété des aménagements qui seront mis en œuvre, le projet ne nous apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

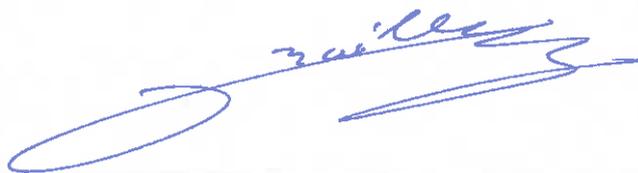
Objet
6. Délibération approbation programme aménagement
7. Annexe Délibération - programmé détaillé
8. Arrêtés de concertation
9. Bilan détaillé de la concertation
10. Gambetta - synthèse diagnostic et objectifs
11. Diagnostic bruit et pollution
12. Mobilité et stationnement
13. Activités BASIAS et ICPE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

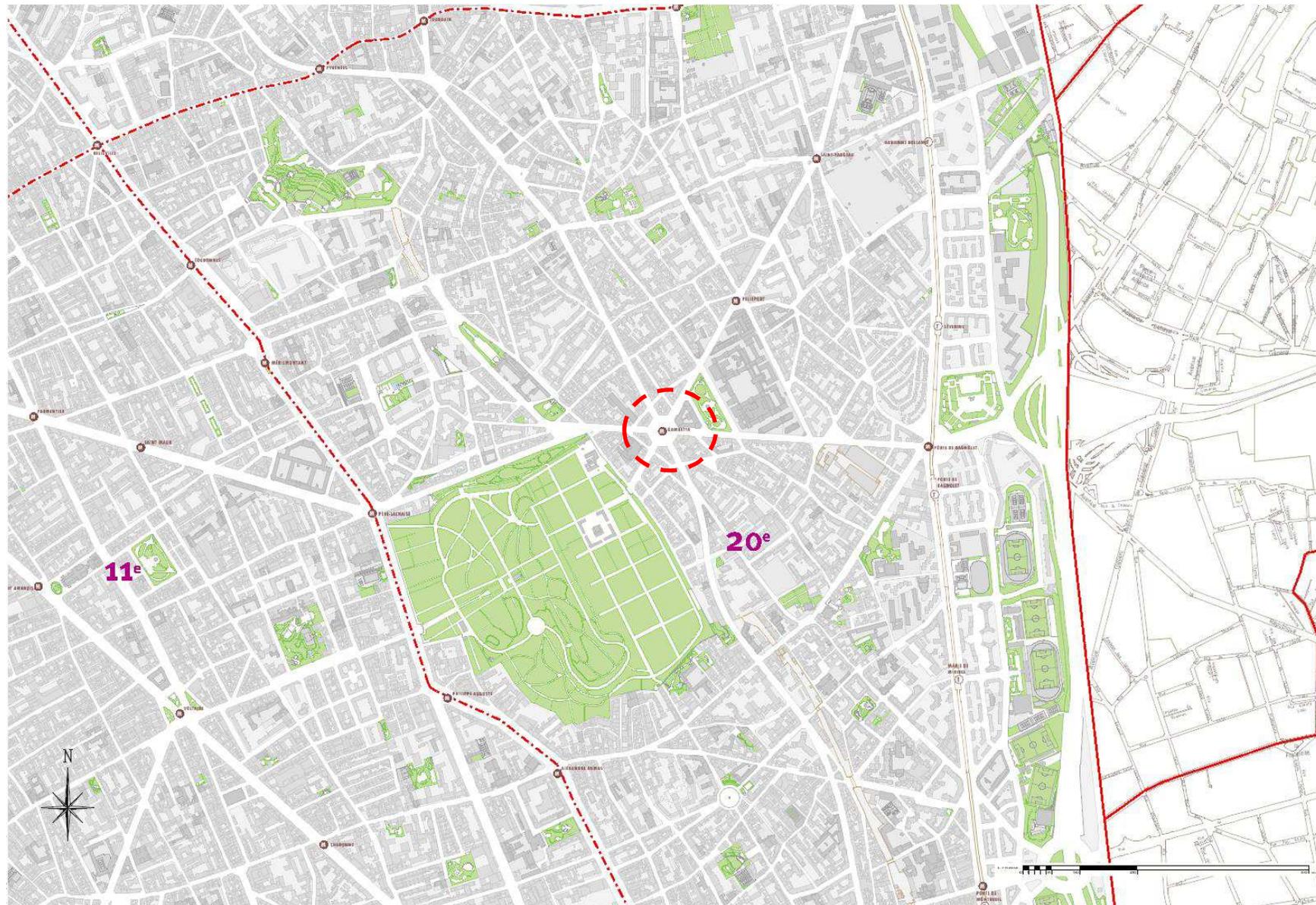
Fait à le,

Signature



Annexe 02 – PLAN DE SITUATION

Ech. : 1/16 000



Place Gambetta

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX

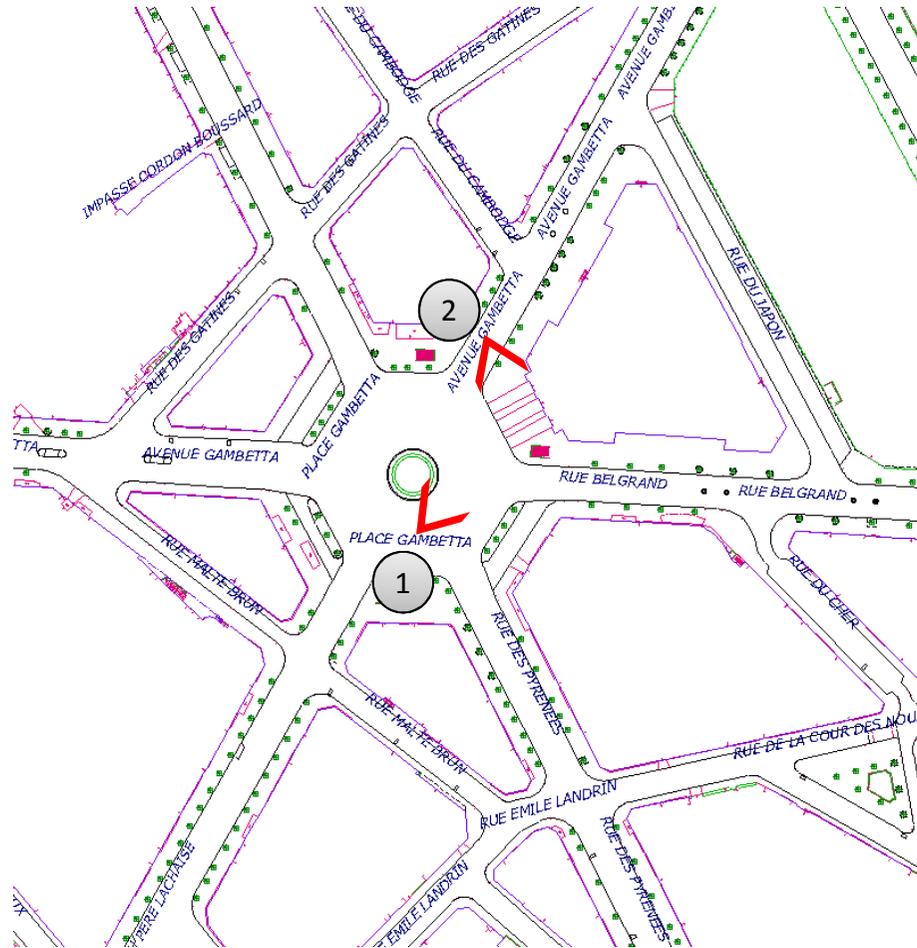


Photo aérienne de la place Gambetta 30.09.2015

Place Gambetta

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



Place Gambetta



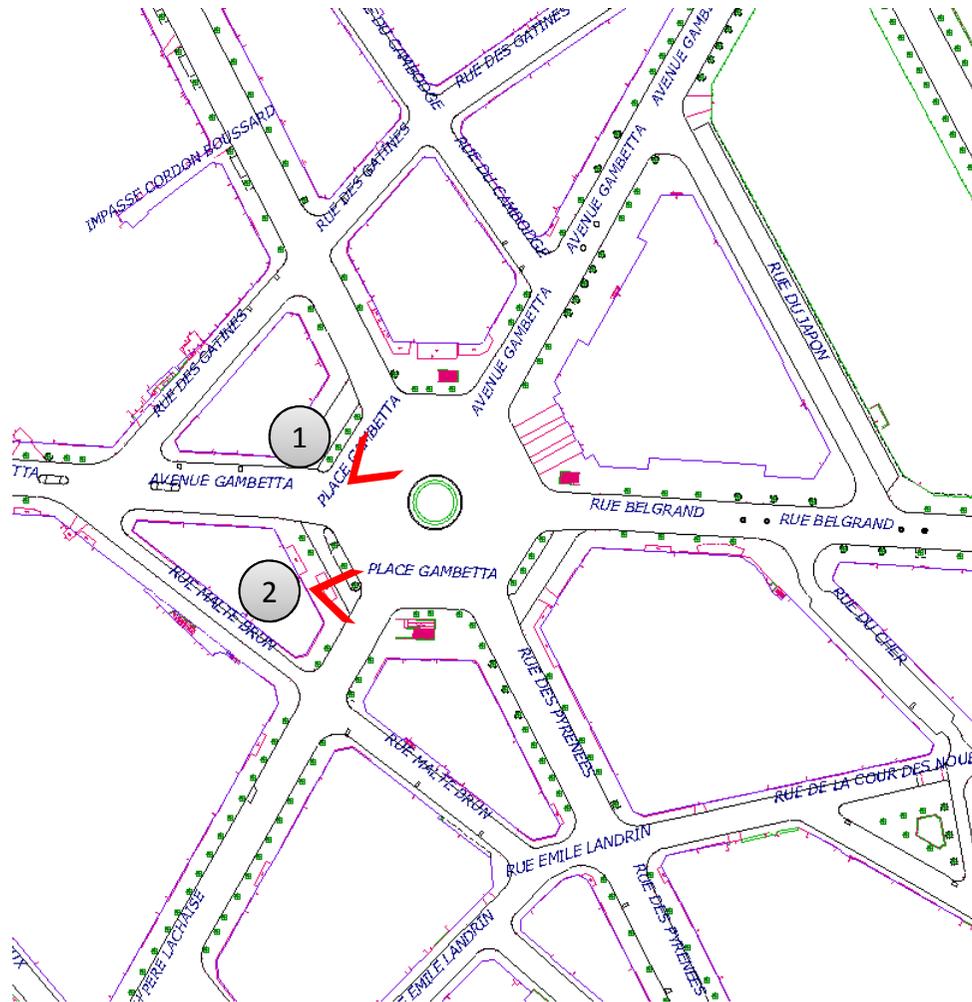
1 Mairie du XXe arrondissement 15.09.2015



2 Parvis devant la mairie du XXe 15.09.2015

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 03 – ÉTAT DES LIEUX



1 Omniprésence des bus sur la place 15.09.2015



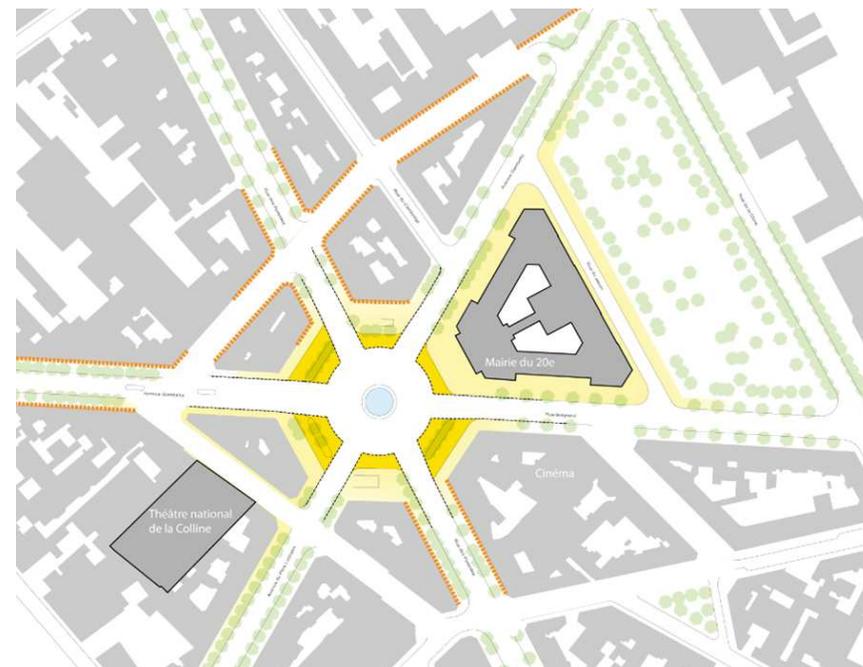
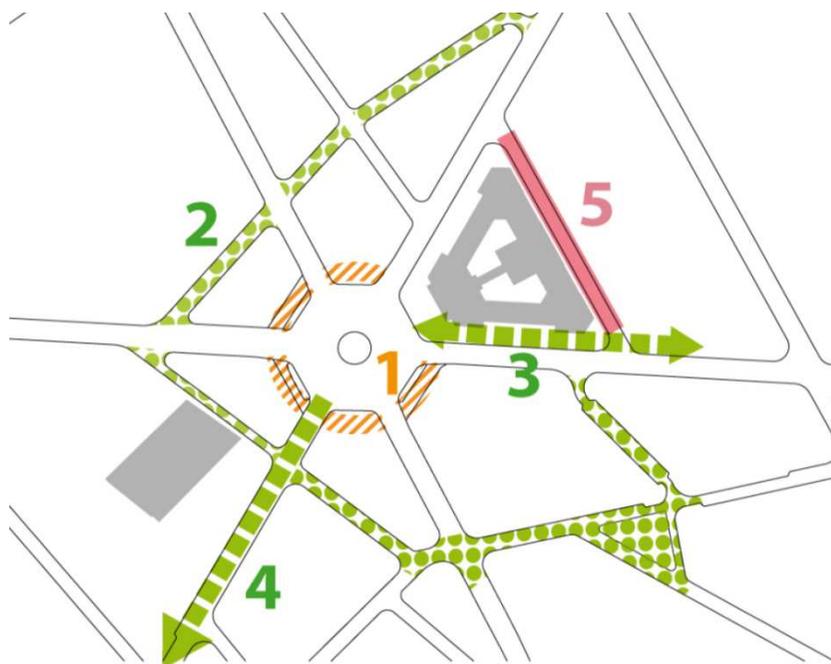
2 Des « musoirs » très encombrés 15.09.2015

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 04 – PLAN DU PROJET

Objectifs du projet

Scénario retenu

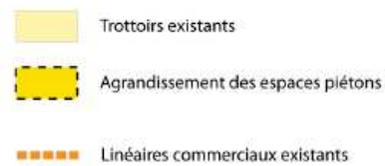


• OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Réduire la place de l'automobile
2. Donner plus d'espace aux piétons
3. Sécuriser et faciliter les cheminements cyclables
4. Diversifier et intensifier les usages

• OBJECTIFS PARTICULIERS POUR LA PLACE GAMBETTA

1. Libérer et agrandir les terre-pleins au profit des piétons
2. Apaiser et végétaliser les voies périphériques
3. Valoriser le lien entre la place et le square Edouard Vaillant
4. Valoriser la liaison avec le cimetière du Père-Lachaise
5. Relocaliser les arrêts et les terminaux de bus à l'arrière de la Mairie



Place Gambetta

Dossier demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Annexe 05 – PLAN DES ABORDS

